



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/CBD/SBSTTA/19/9
28 août 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Dix-neuvième réunion

Montréal, 2-5 novembre 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

TRAVAUX DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE À LA LUMIÈRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2014-2018 DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ET RAPPORT AVEC L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

INTRODUCTION

1. À sa douzième réunion, la Conférence des Parties a adopté la décision XII/25 sur la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques qui contient un certain nombre de requêtes à l'intention de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et du Secrétaire exécutif. Il a également été demandé à l'Organe subsidiaire d'évaluer la portée, l'utilisation et les conclusions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* à la lumière des travaux de la Plateforme intergouvernementale.
2. Pour donner suite à ces requêtes, il convient d'analyser le programme de travail de l'Organe subsidiaire jusqu'en 2020, en tenant compte des décisions adoptées par la Conférence des Parties relatives au programme de travail au titre de la Convention jusqu'en 2020 qui auront des répercussions directes ou indirectes sur les travaux de l'Organe subsidiaire pour cette période. Il s'agit notamment de la décision XII/31 sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2020 et la décision XII/26 dans laquelle la Conférence des Parties a créé l'Organe subsidiaire chargé de l'application.
3. La présente note fournit des informations sur un certain nombre de questions interdépendantes, dont l'interaction avec la Plateforme intergouvernementale en ce qui concerne ses produits livrables, les rôles des futures éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, les lignes directrices pour les sixièmes rapports nationaux, et le rapport entre l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour ce qui est des questions scientifiques et techniques.

* UNEP/CBD/SBSTTA/19/1.

4. À ses réunions en 2015, le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a notamment étudié comment les travaux à être entrepris par l'Organe subsidiaire jusqu'en 2020 appuieraient la Conférence des Parties, ainsi que le rapport entre l'Organe subsidiaire et la Plateforme intergouvernementale et l'Organe subsidiaire chargé de l'application.¹ Les conclusions du Bureau servent de base à la présente note.

5. La Section I présente un aperçu des mandats pertinents ainsi que des travaux au titre de la Convention, tel qu'énoncés dans le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2020 (décision XII/31). La Section II contient des informations sur quand et comment les produits livrables de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques s'intégreront aux travaux prévus au titre de la Convention. Dans la Section III, le rôle de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* dans l'appui aux travaux de la Convention jusqu'en 2020 et sa portée envisagée sont discutés. Cette section contient également les délibérations sur les lignes directrices concernant les sixièmes rapports nationaux dans le contexte de l'information contenue dans les sections précédentes. La Section IV énonce des considérations sur le rapport entre l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et l'Organe subsidiaire chargé de l'application en ce qui concerne les questions scientifiques et techniques.

I. CONTEXTE

Mandats

6. La Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, en consultation avec le président et le Bureau de l'Organe subsidiaire, de poursuivre sa collaboration avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques lorsque cela est pertinent, en renforçant les synergies et évitant les chevauchements, et d'examiner les progrès des éléments du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale qui sont pertinents pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (décision XII/25, par. 5 a)).

7. Le Secrétaire exécutif a aussi été prié de porter à l'attention de l'Organe subsidiaire les produits livrables de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques pour sa considération en ce qui a trait à la pertinence des conclusions pour les travaux de la Convention, et pour l'élaboration, comme il convient, de recommandations à la Conférence des Parties (décision XII/25, par. 5 e)).

8. Par ailleurs, l'Organe subsidiaire a été prié d'évaluer la portée, l'utilisation et les conclusions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* à la lumière des travaux en cours de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques sur une évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques, et afin d'éviter la redondance des activités (décision XII/1, par. 19). Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire exécutif a été prié d'élaborer une proposition sur les lignes directrices relatives au sixième rapport national, en tenant compte des types d'informations contenus dans les cinquièmes rapports nationaux utilisés dans la préparation de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et des lacunes qui ont été relevées, pour la considération de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et l'Organe subsidiaire chargé de l'application lors de réunions qui se tiendront avant la treizième réunion de la Conférence des Parties (décision XII/1, par. 9 a)).

9. Afin de donner suite à ces requêtes, il convient de tenir compte des décisions de la Conférence des Parties relatives à son programme de travail pluriannuel jusqu'en 2020 (décision XII/31), ainsi que de sa décision de créer l'Organe subsidiaire chargé de l'application (décision XII/26). L'Organe subsidiaire

¹ Les compte-rendus des réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire se trouvent à l'adresse <https://www.cbd.int/sbstta-bureau/default.shtml>. Le Bureau a examiné, dans le présent contexte, le rapport d'une réunion informelle des points focaux de l'OSASTT européen et d'autres experts intéressés étudiant les questions relatives à l'OSASTT et connexes, qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique), le 11 décembre 2014.

chargé de l'application étudiera son mode de fonctionnement à sa première réunion. Le projet de mode de fonctionnement sera préparé par le Secrétaire exécutif et s'alignera sur le mandat figurant en annexe à la décision XII/26, et, notamment, en tenant compte du mode de fonctionnement consolidé de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.²

Programme de travail au titre de la Convention jusqu'en 2020

10. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Au paragraphe 14 de ladite décision, la Conférence des Parties a décidé que ses futures réunions examineront les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, partageront les données d'expérience présentant un intérêt pour l'application de la Convention, et fourniront des orientations sur les moyens de surmonter les difficultés rencontrées. Dans ce contexte, au paragraphe 17 b) de la même décision, elle a également prévue d'évaluer la contribution aux objectifs mondiaux des objectifs nationaux et régionaux établis conformément au Plan stratégique. Une évaluation à mi-parcours a été entreprise à la douzième réunion de la Conférence des Parties sur la base, principalement, des cinquièmes rapports nationaux et de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.

11. Conformément à la décision X/2, la Conférence des Parties devrait, à ses treizième et quatorzième réunions, poursuivre son examen de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 en vue de fournir d'autres orientations, lorsque cela est nécessaire. En outre, pour ce faire, la Conférence des Parties devrait poursuivre son examen des moyens de mise en œuvre (coopération technique et scientifique et mobilisation de ressources financières, notamment).

12. Dans sa décision XII/31, la Conférence des Parties a mis à jour son programme de travail pluriannuel jusqu'en 2020. Outre un bilan intérimaire des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et des moyens d'application connexes, la Conférence des Parties a décidé d'examiner, à sa treizième réunion, les répercussions des conclusions de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et des cinquièmes rapports nationaux; des mesures stratégiques pour renforcer la mise en œuvre à l'échelon national, notamment en intégrant pleinement la diversité biologique dans tous les secteurs pertinents, y compris, l'agriculture, les forêts et la pêche; les incidences du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, des objectifs de développement durable et de tout autre processus international pertinent sur les travaux futurs de la Convention; ainsi que des lignes directrices applicables aux sixièmes rapports nationaux et les modalités des futures éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.³

13. Outre un autre bilan intérimaire des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique et de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, la Conférence des Parties a décidé d'examiner, à sa quatorzième réunion, des orientations stratégiques à long terme de la Vision pour la diversité biologique à l'horizon 2050, des approches pour vivre en harmonie avec la nature, et des synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique.⁴

14. À sa quinzième réunion, la Conférence des Parties mènera son évaluation finale de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Elle devrait également adopter un suivi du Plan stratégique pour la diversité

² Décision VIII/10, annexe III, et section II de la décision IX/29.

³ Par ailleurs, la Conférence des Parties a décidé d'étudier des voies et moyens d'améliorer l'application de l'article 12 de la Convention, en particulier la formation et le renforcement des capacités pour les pays en développement, à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, l'intégration au sein de la Convention et de ses Protocoles, et la détermination des besoins de financement afin d'orienter le septième cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-7) pour 2018-2022.

⁴ En outre, la Conférence des Parties a décidé de mener à bien un examen de l'efficacité des processus en vertu de la Convention et de ses Protocoles.

biologique 2011-2020 et examiner des moyens connexes de mise en œuvre, y compris la mobilisation de ressources.⁵

15. Les sections suivantes contiennent des informations sur le rôle a) des produits livrables de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques. b) de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, et c) des sixièmes rapports nationaux dans les travaux au titre de la Convention jusqu'en 2020. L'annexe I présente un calendrier regroupant tous ces différents volets d'information.

II. RÉPERCUSSIONS DES PRODUITS LIVRABLES DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES SUR LES TRAVAUX AU TITRE DE LA CONVENTION

16. En 2013, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques a adopté le programme de travail de la Plateforme pour 2014-2018 (décision IPBES-2/5). Des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail ont été présentées à l'Organe subsidiaire à sa dix-huitième réunion (UNEP/CBD/SBSTTA/18/12/Rev.1 et UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/19) ainsi qu'à la Conférence des Parties à sa douzième réunion (UNEP/CBD/COP/12/INF/28). Un rapport d'avancement actualisé sera mis à disposition dans une note d'information.

Évaluations accélérées

17. À l'heure actuelle, les évaluations suivantes sont en cours de préparation par la Plateforme : a) la pollinisation et les pollinisateurs associés à la production alimentaire; et b) l'analyse de scénarios et la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques (décision IPBES-2/5). Le Secrétaire exécutif a invité les Parties et les organisations à faciliter l'évaluation par des experts des projets d'évaluation (notification 2015-061 du 25 mai 2015). Les experts du Secrétariat ont également contribué au processus d'examen pour les deux évaluations.

18. Ces évaluations devraient être adoptées à la quatrième session de la Plénière de la Plateforme, en février 2016. À sa vingtième réunion, l'Organe subsidiaire étudiera les répercussions de ces évaluations pour les travaux au titre de la Convention (points 7 et 11 à l'ordre du jour de la vingtième réunion de l'Organe subsidiaire), et préparera des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties pour considération à sa treizième réunion.

Évaluations régionales, sous-régionales et thématique

19. Les évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres sont également en cours et devraient être adoptées par la Plénière de la Plateforme à sa sixième réunion, en 2018. Des occasions d'examiner les versions préliminaires des rapports d'évaluation sont attendues pour le deuxième trimestre de 2016 (première version préliminaire du rapport d'évaluation) et le premier trimestre de 2017 (deuxième version préliminaire du rapport d'évaluation et première version préliminaire du résumé à l'intention des décideurs). Le Secrétaire exécutif informera les Parties de ces occasions. Il est prévu que les travaux pertinents en cours au titre de la Convention pendant les treizième et quatorzième réunions de la Conférence des Parties, y compris les résultats du bilan intérimaire des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, seront pris en compte dans les évaluations régionales et sous-régionales.

20. Il est prévu que les répercussions de ces évaluations seront étudiées par l'Organe subsidiaire lors d'une réunion au cours du deuxième trimestre de 2018. Toute recommandation émise par l'Organe

⁵ Par ailleurs, la Conférence des Parties a décidé de déterminer les besoins de financement afin d'orienter le huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-8) pour 2022-2026.

subsidaire sera par la suite examinée par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion plus tard en 2018, dans le cadre du bilan intérimaire des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

21. À sa réunion de février 2016, la Plénière de la Plateforme devrait confirmer le lancement d'une évaluation méthodologique concernant diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques. La décision sera prise sur la base d'un rapport de cadrage, actuellement en cours de révision par un groupe d'experts. Le groupe d'experts élabore également un guide préliminaire sur les conceptualisations des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les humains. Le Secrétaire exécutif a fourni des commentaires au groupe d'experts.

22. À sa réunion de février 2016, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale décidera également s'il convient d'entreprendre les évaluations thématiques suivantes : espèces exotiques envahissantes et leur contrôle, utilisation durable et conservation de la biodiversité, et renforcement des capacités et outils nécessaires. Les gouvernements et les experts ont été invités à examiner et à élaborer davantage la portée initiale de ces évaluations au cours d'une conférence en ligne qui se tiendra du 7 au 25 septembre 2015. Si ces évaluations sont approuvées au cours de la réunion Plénière de février 2016, il est prévu qu'elles seront adoptées à la septième Plénière de l'IPBES, début 2019. L'Organe subsidiaire examinerait alors leurs résultats relativement aux répercussions sur les travaux au titre de la Convention, à une réunion au cours du quatrième trimestre de 2019. Les processus pertinents au titre de la Convention alimenteront l'élaboration des évaluations thématiques, par exemple en ce qui concerne les outils élaborés pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et pour la restauration des écosystèmes.

Évaluation mondiale

23. À l'heure actuelle, le processus de cadrage initial de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme est également en cours. Le Secrétaire exécutif informera les Parties des occasions d'examiner le projet de rapport de cadrage si ces dernières se présenteront. Il est prévu que l'évaluation mondiale sera lancée à la quatrième session de la Plénière, en février 2016, et l'adoption en est envisagée au début de 2019.

24. L'évaluation mondiale, de concert avec d'autres sources d'information, formera la base de l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui sera entreprise par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, en 2020.⁶ Il est prévu que l'Organe subsidiaire examinera les résultats de l'évaluation mondiale et les évaluations thématiques relativement aux incidences sur les travaux au titre de la Convention à une réunion au cours du quatrième trimestre de 2019.

Renforcement des capacités, connaissances et catalogue d'outils et de méthodes d'aide à la décision

25. Au titre de la Plateforme, une équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période 2014-2018 a été créée avec pour mandat de collaborer avec tous les organes subsidiaires compétents au titre de la Plateforme pour veiller à ce que les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités de la Plateforme (approuvés dans la décision IPBES-3/1) soient pleinement pris en compte. L'équipe spéciale s'est réunie deux fois en 2014 et une fois en 2015 pour conseiller la Plateforme sur la mise en œuvre des produits livrables prévus par la Plénière, y compris a) l'élaboration d'un dispositif de jumelage, b) la constitution d'un forum de renforcement des capacités IPBES réunissant des représentants

⁶ Voir le programme de travail pour 2014-2018 adopté dans la décision IPBES-2/5, qui prévoit une évaluation mondiale qui devrait contribuer au processus pour l'évaluation et la révision du Plan stratégique 2011-2020. L'évaluation mondiale donne suite à la requête formulée dans la décision XI/13 C (par. 6) axée sur l'état et les tendances, l'impact de la biodiversité et des services écosystémiques sur le bien-être des humains et l'efficacité des mesures d'intervention, y compris le Plan stratégique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le programme de travail estime que l'évaluation mondiale sera achevée à temps pour être adoptée par la Plénière de la Plateforme à sa septième réunion, début 2019.

de sources traditionnelles et potentielles de financement pour financer des activités de renforcement des capacités, collaborant étroitement avec le dispositif de jumelage, et c) la création de dialogues régionaux de renforcement des capacités pour aider à créer les capacités nécessaires pour mener à bien les évaluations régionales. Le dispositif de jumelage servira à promouvoir et à faciliter le dialogue et la coopération entre les institutions, les organisations et les particuliers cherchant un soutien technique et financier et ceux qui peuvent fournir un tel soutien. Il est constitué de deux composantes : un outil en ligne réunissant ceux qui cherchent un appui et ceux qui offrent un appui pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités dans une interface commune et permettant d'effectuer des recherches; et un ensemble d'activités habilitantes, y compris des dialogues régionaux, le forum sur le renforcement des capacités, et d'autres activités de réseautage en personne et de soutien. En juillet 2015, un appel a été lancé pour des propositions et des engagements financiers à l'appui de projets et d'activités de renforcement des capacités au titre du dispositif de jumelage prototype. Il est estimé que lorsqu'il sera entièrement opérationnel, le dispositif de jumelage de l'IPBES recevra des engagements financiers et des propositions de projets sur une base continue.

26. Il est envisagé que le dispositif de jumelage et le forum sur le renforcement des capacités contribueront à la réalisation, notamment, de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité sur la mobilisation de ressources financières pour mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Les experts du Secrétariat suivent de près les travaux de l'équipe spéciale et fournissent des apports afin de promouvoir des synergies optimales entre les travaux de la Convention et ceux de la Plateforme. Au cours du deuxième semestre de 2015, le premier Forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme se tiendra à Dehradun (Inde). Le programme pilote pour jeunes boursiers de la Plateforme a été lancé en mars 2015.

27. La Plateforme a également établi un groupe de travail sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux. Le groupe de travail continue à élaborer des procédures et approches pour travailler avec les détenteurs de savoirs autochtones et locaux, qui seront examinés par la Plénière de la Plateforme à sa quatrième session. Les experts du Secrétariat participent activement aux travaux du groupe de travail, y compris en assurant la présidence, et fournissent des informations afin de réaliser des synergies entre les travaux de la Convention et la Plateforme. Le Secrétaire exécutif informera les Parties des occasions d'examen des projets de procédures et approches si celles-ci se présentent.

28. La Plateforme élabore aussi actuellement un catalogue d'outils et de méthodes d'aide à la décision et des orientations pour son utilisation, ainsi que des orientations sur la manière dont une élaboration ultérieure d'outils et de méthodes pourrait être promue et catalysée dans le cadre de la Plateforme. Les experts du Secrétariat ont fourni à la Plateforme des informations pertinentes afin de créer des synergies avec les structures existantes, telles que le mécanisme du Centre d'échange de la Convention et le forum sur les Stratégies et plans d'action nationaux (SPANB).

Collaboration entre les accords multilatéraux sur l'environnement et la Plateforme

29. En ce qui concerne la collaboration entre les accords multilatéraux sur l'environnement et la Plateforme, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale a invité les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, comme il convient, à collaborer avec le Bureau de la Plateforme intergouvernementale à l'élaboration de partenariats stratégiques, modelés sur le mémorandum de coopération entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et celui de la Plateforme qui établit des domaines de collaboration et de coopération et qui devra être approuvé par la Plénière au cours d'une future réunion (décision IPBES-3/4 : Communication, participation des parties prenantes et partenariats stratégiques). Le Secrétaire exécutif est actuellement en consultation avec le Secrétariat et le Bureau de la Plateforme ainsi qu'avec les secrétariats d'autres accords multilatéraux sur l'environnement sur ces questions.

III. MODALITÉS DE LA CINQUIÈME ÉDITION DES *PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE* ET INCIDENCES SUR LES LIGNES DIRECTRICES POUR LES SIXIÈMES RAPPORTS NATIONAUX

Perspectives mondiales de la diversité biologique

30. L'Organe subsidiaire a été prié d'évaluer la portée, l'utilisation et les conclusions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* à la lumière des travaux en cours de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques sur une évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques, et afin d'éviter les chevauchements avec ces derniers (décision XII/1, par. 19).

31. La troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a fait l'objet d'une évaluation externe,⁷ qui a notamment recommandé ce qui suit : a) inclure des références dans la version imprimée des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* pour permettre aux lecteurs de facilement accéder aux sources d'information qui étayent le rapport; b) continuer à retenir les services d'un journaliste ou rédacteur ainsi que des services de typographie et de conception graphique pour veiller à ce que les conclusions soient faciles à comprendre et accessibles à divers publics; c) redoubler les efforts d'analyse des informations contenues dans les rapports nationaux de façon globale; d) continuer à fournir des rapports sur les indicateurs, à présenter des informations sur les scénarios et à retenir les services d'experts afin d'élaborer des informations basées sur des scénarios; et d) rendre explicites les liens entre la biodiversité, les objectifs du Millénaire pour le développement et le bien-être des humains.

32. Les recommandations fournies par l'évaluation ont été prises en compte lors de la préparation de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Cette édition a été conçue pour offrir un examen à mi-parcours axé sur l'évaluation de l'état actuel des progrès, la probabilité de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité si les tendances actuelles se poursuivent, et les mesures à prendre pour renforcer la mise en œuvre. La cinquième édition, quant à elle, fournira une évaluation de la mesure dans laquelle les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ont été réalisés et des incidences sur une stratégie de suivi de la biodiversité.

33. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a été bien reçue. Dans leurs interventions au cours de la douzième réunion de la Conférence des Parties, les Parties et les autres partenaires l'ont unanimement saluée, et nombreux sont ceux qui ont noté l'utilité du rapport en tant que base pour l'examen par la Conférence des Parties des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Les *Perspectives* ont également été considérées comme une base utile pour les évaluations entreprises par la Plateforme intergouvernementale.

34. En outre, des observations ont été formulées au sujet de la portée, du processus et des conclusions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, et des incidences des travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques sur les éditions futures des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Ces incidences peuvent être résumées comme suit :

a) La portée principale de la quatrième éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a été de fournir une base technique pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 sous forme d'une évaluation des progrès accomplis dans sa réalisation, en se basant sur des informations émanant des rapports nationaux, d'un éventail d'indicateurs et de leurs extrapolations jusqu'en 2020, de scénarios à long terme, d'ouvrages scientifiques et d'autres preuves;

b) Le processus de sa préparation a été guidé par un Groupe consultatif sur la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et supervisé par le Bureau de l'Organe

⁷ Les résultats de l'évaluation sont disponibles dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/1 et le rapport complet se trouve en ligne à l'adresse http://www.cbd.int/doc/gbo3/GBO-3_Evaluation.pdf.

subsidaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Quelques interventions ont commenté l'expertise utilisée dans la préparation des *Perspectives*, soulignant que les deux experts et les institutions qui ont contribué aux analyses sont considérés comme étant hautement qualifiés;

c) Presque toutes les interventions sont en accord avec les principales conclusions de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ont noté que l'analyse fournit une base utile pour renforcer la mise en œuvre. Dans leurs déclarations, un certain nombre de Parties ont souligné que les mesures visant à faire progresser la réalisation de chaque objectif devront être interprétées et utilisées de manière flexible selon les circonstances et priorités nationales.

35. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a été bien accueillie par la Conférence des Parties dans sa décision XII/1. La Conférence des Parties a énoncé ses conclusions générales et encouragé les Parties, les autres gouvernements et les organisations, à utiliser les listes de mesures potentielles clés qui pourraient accélérer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 figurant dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, et à élargir les listes avec des mesures potentielles clés additionnelles.

Évolution des Perspectives mondiales de la diversité biologique

36. À ce jour, quatre éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ont été préparées. La première édition, parue en 2001, donnait un aperçu de l'état et des tendances mondiales de la biodiversité ainsi qu'un résumé des travaux au titre de la Convention. La deuxième édition a été lancée à Curitiba (Brésil), le 20 mars 2006 au cours de la séance d'ouverture de la huitième réunion de la Conférence des Parties. Elle incluait un aperçu de l'état et des tendances de la biodiversité et des principaux moteurs de la perte de biodiversité, et elle soulignait l'importance de la biodiversité pour le bien-être des humains. Elle contenait un aperçu de l'état des progrès dans la mise en œuvre de la Convention, des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 2010 pour la biodiversité et sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle identifiait des mesures clés nécessaires aux niveaux individuel, institutionnel et systémique pour réaliser l'objectif 2010.

37. La troisième édition a été lancée à l'ouverture de la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire, en 2010. S'appuyant sur un éventail de sources d'information, dont les rapports nationaux, les informations relatives aux indicateurs de la biodiversité, des ouvrages scientifiques, et une étude évaluant des scénarios de biodiversité pour le futur, la troisième édition résumait les données les plus récentes sur l'état et les tendances de la biodiversité et fournissait l'évaluation finale de la réalisation de l'Objectif 2010 pour la biodiversité, en concluant que l'objectif n'avait pas été atteint.⁸ La troisième édition tirait des conclusions pour les travaux futurs au titre de la Convention et fournissait ainsi les fondements pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

38. La quatrième édition a été lancée le premier jour de la douzième réunion de la Conférence des Parties, en 2014. Publiée presque à mi-parcours du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, elle fournissait une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et proposait des mesures potentielles clés pour accélérer ces progrès; elle évaluait les possibilités de réalisation de la Vision pour la diversité biologique à l'horizon 2050 « Vivre en harmonie avec la nature »; et elle mesurait l'importance de la biodiversité pour la réalisation d'objectifs plus généraux de développement humain durable au cours du présent siècle. La quatrième édition et ses rapports techniques sous-jacents ont puisé à plusieurs sources d'information, fournissant ainsi de multiples sources de données pour l'évaluation des progrès et l'identification de mesures à prendre pour accélérer les progrès. Les sources d'information utilisées comprennent les stratégies et plan d'action nationaux (SPANB), les cinquièmes rapports nationaux, les tendances récentes des 55 indicateurs relatifs

⁸ L'évaluation a également été publiée dans une revue scientifique à comité de lecture : Stuart H. M. Butchart, *et al.*, « Global biodiversity: indicators of recent declines », *Science* 328, 1164 (2010).

à la biodiversité et leur extrapolation statistique jusqu'en 2020, des scénarios modélisés jusqu'en 2050, ainsi que des ouvrages scientifiques et d'autres rapports.

39. Pour ce qui est de leur relation aux évaluations scientifiques, les quatre éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* montrent une évolution. La première édition était principalement basée sur les informations figurant dans les premiers rapports nationaux, tandis que la deuxième se basait sur un éventail plus vaste de sources, dont les *Évaluations des écosystèmes pour le Millénaire*, et fournissait un résumé des travaux d'élaboration de scénarios préparés par le consortium GLOBIO (Méthodologie globale pour cartographier les impacts humains sur la biosphère). Des modèles ont été utilisés par le consortium pour une analyse quantitative des effets de diverses interventions sur la biodiversité afin d'orienter les mesures politiques et de communiquer les défis entourant la réalisation de l'Objectif 2010 pour la diversité biologique, et de l'objectif à plus long terme d'enrayer la perte de biodiversité.

40. Pour la troisième édition, les scientifiques d'une multitude de disciplines ont collaboré pour identifier les directions possibles que les changements de la biodiversité pourraient prendre pour le reste du XXI^e siècle. Leurs travaux se basaient sur les tendances observées, les modèles et les expériences, et ils ont examiné et compilé tous les exercices de scénarios antérieurs pertinents menés à bien pour les *Évaluations des écosystèmes pour le Millénaire*, le *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial*, et les éditions antérieures des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, ainsi que les scénarios en cours d'élaboration par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ces travaux ont accordé une attention particulière à la relation entre les changements de la biodiversité et leurs impacts sur les sociétés humaines. Outre l'analyse des modèles et scénarios existants, une nouvelle évaluation a tenté de mettre en évidence les « points de basculement » potentiels qui pourraient entraîner des changements massifs, rapides et irréversibles. L'étude approfondie qui a servi de base à la troisième édition a été publiée en tant que Cahier technique n° 50 de la CDB : *Scénarios de biodiversité : Projections des changements de la biodiversité et des services écosystémiques pour le XXI^e siècle*.⁹ Elle inclut des recommandations pour les travaux futurs sur les modèles et les scénarios de la biodiversité, qui ont également été communiquées à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques.¹⁰

41. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a rassemblé de multiples sources de données dérivées d'un vaste éventail de provenances. Elle a examiné les objectifs, engagements et activités des pays, tels que rapportés dans les SPANB, ainsi que les estimations des Parties elles-mêmes de leurs progrès quant à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Elle a tenu compte des informations sur l'état et les tendances de la biodiversité indiqués par les Parties et dans les ouvrages scientifiques, et fait usage des extrapolations statistiques des indicateurs de la biodiversité jusqu'en 2020,¹¹ ainsi que de modèles de scénarios à plus long terme, en particulier les scénarios élaborés par l'Agence de l'évaluation de l'environnement des Pays-Bas, « *Roads from Rio+20: Pathways to achieve global sustainability goals by 2050* ». La quatrième édition était étayée par une évaluation détaillée menée à bien par un groupe d'experts internationaux, publiée en tant que Cahier technique n° 78 de la CDB : *Progress towards the Aichi Biodiversity Targets: An Assessment of Biodiversity Trends, Policy Scenarios and Key Actions*,¹² ainsi que par une évaluation de scénarios associés à divers secteurs

⁹ Disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-50-en.pdf>. Sur la base de cette étude, deux articles ont été publiés dans des revues à comité de lecture : Henrique M. Pereira, *et al.*, Scenarios for Global Biodiversity in the 21st Century, *Science* 330, 1496 (2010), et Paul Leadley *et al.*, « Interacting regional-scale regime shifts for biodiversity and ecosystem services », *BioScience* (2014) Oxford University Press, disponible à l'adresse <http://bioscience.oxfordjournals.org/content/early/2014/06/25/biosci.biu093.full>.

¹⁰ Voir la note du Secrétaire exécutif sur la collaboration avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/CBD/COP/11/19/Add.1), disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/official/cop-11-19-add1-fr.pdf>.

¹¹ Également publié dans une revue scientifique à comité de lecture : Tittensor *et al.*, « A mid-term analysis of progress towards international biodiversity targets », *Science* 346, 6206 (2014).

¹² Disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-78-en.pdf>.

économiques, publiée en tant que Cahier technique n° 79 : *How Sectors Can Contribute to Sustainable Use and Conservation of Biodiversity*.¹³ Les conclusions du Groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ont également été prises en compte dans cette édition.

42. Selon un processus parallèle et adoptant une approche semblable, un examen à mi-parcours de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes a été entrepris, à partir des informations fournies par les SPANB et les rapports nationaux, des informations émanant des participants aux ateliers de renforcement des capacités, des soumissions des membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, et d'un examen des ouvrages scientifiques. Suite à l'examen d'une version préliminaire par l'Organe subsidiaire à sa dix-huitième réunion puis d'une ultérieure révision, le rapport a été publié en tant que Cahier technique n° 81 de la CDB : *Plant Conservation Report 2014* à titre de contribution à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.

Modalités pour la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique

43. L'étude des modalités de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* devraient tenir compte des expériences passées (voir les par. 33 à 42 ci-dessus), du programme de travail au titre de la Convention (voir les par. 10 à 15 ci-dessus et l'annexe I), ainsi que du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques (voir la section II ci-dessus).

44. Il est prévu qu'une cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* s'appuiera fortement, en ce qui concerne les travaux sous-jacents entourant les scénarios, sur les produits livrables de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier sur les résultats de ses travaux d'analyse de scénarios et de modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que sur les évaluations thématiques et régionales et l'évaluation mondiale.

45. Le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a examiné ces questions à sa réunion en avril 2015.¹⁴ Sur la base des délibérations du Bureau, il est prévu que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* sera préparée pour fournir, d'une part, un « rapport final ciblé sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ». Sa structure devrait être semblable à celle de la quatrième édition et comprendre une analyse, objectif par objectif, des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, avec une évaluation à la même échelle et suivant le même format. D'autre part, la cinquième édition fournira également la base pour un plan stratégique pour la biodiversité actualisé au-delà de 2020. Elle s'appuiera fortement sur les évaluations régionales et mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme (voir l'annexe II). Le Secrétaire exécutif et le président de l'Organe subsidiaire maintiendront des contacts réguliers avec le secrétariat de l'IPBES et le Groupe d'experts multidisciplinaire pour assurer la complémentarité entre les évaluations entreprises par l'IPBES et les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et maintiendront les Parties informées des progrès accomplis dans l'élaboration des évaluations de l'IPBES.

46. L'échéance de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* devra s'aligner sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2020 (voir aussi le calendrier à l'annexe I). Une version préliminaire de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* sera donc examinée par l'Organe subsidiaire à une réunion qui se tiendra au cours du quatrième trimestre de 2019. La version finale sera lancée lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire au cours du deuxième trimestre de 2020, et l'Organe subsidiaire examinera ses incidences sur les travaux

¹³ Disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-79-en.pdf>.

¹⁴ Voir le compte-rendu de la deuxième réunion du Bureau (2015), disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/sbstta/sbstta-19/sbstta-bur-2015-02-en.pdf>.

au titre de la Convention, à savoir les aspects scientifiques d'un projet adapté de plan stratégique pour la diversité biologique 2021-2030. L'Organe subsidiaire chargé de l'application tiendra compte des travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et finalisera un projet de décision comprenant le plan stratégique actualisé, aux fins d'adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, plus tard en 2020.

Incidences sur les lignes directrices pour les sixièmes rapports nationaux

47. La Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer une proposition de lignes directrices pour les sixièmes rapports nationaux (décision XII/1, par. 9 a)). La proposition devrait tenir compte des types d'information des cinquièmes rapports annuels utilisés dans la préparation de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et des lacunes qui ont été relevées. L'Organe subsidiaire chargé de l'application examinera cette proposition, et l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa vingtième réunion, abordera les considérations techniques qui sous-tendent le projet de lignes directrices et fournira des conseils à l'intention de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. À sa treizième réunion, la Conférence des Parties devrait adopter les lignes directrices pour les sixièmes rapports nationaux et décider de la date de leur soumission. Il est envisagé que des discussions informelles sur les lignes directrices pour les sixièmes rapports nationaux se tiendront en marge de la dix-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, afin de permettre aux Parties de s'entendre sur l'orientation générale de la prochaine série de rapports nationaux et de fournir des apports pour l'élaboration ultérieure des lignes directrices.

48. En ce qui concerne le contenu des sixièmes rapports nationaux, les Parties seront invitées à fournir des informations sur leurs progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et dans la réalisation des objectifs nationaux établis dans les SPANB actualisés et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants. Sous réserve de nouvelles consultations, les sixièmes rapports nationaux pourront inclure les informations suivantes : a) une introduction comprenant le profil du pays; b) un aperçu du SPANB actualisé de la Partie et des objectifs nationaux; c) une section sur les mesures et les actions entreprises, y compris l'intégration, pour mettre en œuvre le SPANB actualisé et les objectifs nationaux; d) une section sur les changements observés dans les résultats (tels que l'état des tendances, les pressions) comprenant des références aux objectifs nationaux; e) une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable; une évaluation de l'efficacité / des effets des mesures et actions entreprises; ainsi que les enseignements tirés et les conclusions globales et les recommandations pour des travaux ultérieurs au titre de la Convention.

49. Il est envisagé que les sixièmes rapports nationaux auront un format modulaire. Des outils en ligne seraient disponibles pour faciliter la préparation de chaque module. Le format modulaire vise à promouvoir une approche uniforme entre les pays et à faciliter l'analyse et la synthèse ultérieures des informations par le Secrétariat et les Parties.

50. Dans cette approche, des sections du rapport national pourront être remplies module par module. Cela donnera aux Parties l'occasion de compléter les modules à mesure que les informations deviennent disponibles et permettra d'y intégrer des mises à jour, si nécessaire. Les lignes directrices pour les sixièmes rapports annuels chercheront également, dans la mesure du possible, à faciliter les premiers pas vers une convergence des éléments de rapports au titre de la Convention et de ses Protocoles.

51. Tenant compte des travaux au titre de la Convention jusqu'en 2020 ainsi que du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques exposés dans les sections précédentes, l'échéance pour la soumission des sixièmes rapports nationaux devrait être le premier trimestre de 2019, afin de permettre leur inclusion dans l'évaluation finale.

IV. RAPPORT ENTRE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES ET L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

52. L'examen de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à sa première réunion, de son mode de fonctionnement fournit une occasion de mieux définir le rôle de cet organe. Le projet de mode de fonctionnement pour l'Organe subsidiaire chargé de l'application sera préparé par le Secrétaire exécutif et s'alignera sur le mandat figurant en annexe à la décision XII/26, et, notamment, en tenant compte du mode de fonctionnement consolidé de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Dans ce contexte, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait envisager de recommander à la Conférence des Parties une révision de son propre mode de fonctionnement (décision VIII/10, annexe III), si nécessaire.

53. L'annexe à la décision XII/26 présente le mandat de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Le mandat de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques figure à l'article 25 de la Convention. Selon le paragraphe 1 de l'article 25, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été créé pour donner en temps opportun à la Conférence des Parties et, le cas échéant, à ses autres organes subsidiaires, des avis concernant l'application de la Convention. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a également été créé pour aider la Conférence des Parties à continuer d'examiner l'application de la Convention, conformément au paragraphe 4 de l'article 23.

54. Bien qu'en théorie cela pourrait déboucher sur un chevauchement entre les travaux des organes subsidiaires, le mandat de l'Organe subsidiaire chargé de l'application prévoit que, dans l'exercice de ses fonctions, il tiendra compte, le cas échéant, des apports de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et que chaque organe exercera ses fonctions en tenant compte du rôle et des fonctions de l'autre, afin d'assurer la complémentarité de leurs travaux et d'éviter les chevauchements. Une répartition indicative des fonctions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de celles de l'Organe subsidiaire chargé de l'application figure dans un tableau à l'annexe III. L'ordre du jour provisoire de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (UNEP/CBD/SBI/1/1) fournit également des informations additionnelles sur certains domaines qui relèveront de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

55. Dans ce contexte, sur la base des conclusions des délibérations du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, il n'apparaît pas nécessaire d'entreprendre une révision complète du mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire. Le Bureau s'attend à ce que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques collabore avec l'Organe subsidiaire chargé de l'application de manière constructive et pragmatique, en vue de réaliser les objectifs de la Convention. Cependant, des modifications mineures pourraient être recommandées pour ajuster le mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques aux modalités de fonctionnement actuelles au titre de la Convention.

V. RECOMMANDATION PROPOSÉE

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter adopter une recommandation s'alignant sur ce qui suit :

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Convaincu que les produits livrables de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques, et en particulier ses évaluations méthodologiques, thématiques, régionales et globale, peuvent considérablement contribuer à l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan stratégique actualisé pour la biodiversité au-delà de 2020,

1. *Souligne* la nécessité de mener à bien en temps opportun les évaluations de l'IPBES afin d'optimiser leur contribution aux travaux au titre de la Convention;
2. *Se félicite* de la collaboration étroite entre le secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques et le Secrétariat de la Convention en vue de faciliter la mise en œuvre du programme de travail 2014-2018 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques de manière cohérente et efficace;
3. *Recommande* que la Conférence des Parties décide, à sa treizième réunion, que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* :
 - a) Fournisse un rapport final concis sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, comprenant une analyse objectif par objectif des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité;
 - b) Fournisse une base fondamentale pour un plan stratégique pour la biodiversité actualisé au-delà de 2020, aux fins d'adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion;
 - c) S'appuie sur les évaluations thématiques, régionales et mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que sur les sixièmes rapports nationaux;
4. *Prend note* des considérations techniques entourant les délais, la forme et le contenu des sixièmes rapports nationaux, telles qu'énoncées dans la section III de la note du Secrétaire exécutif sur les travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à la lumière du programme de travail 2014-2018 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques et du rapport avec l'Organe subsidiaire chargé de l'application,¹⁵
5. *Prie* le Secrétaire exécutif de tenir compte de ces considérations lors de l'élaboration d'une proposition de lignes directrices pour le sixième rapport national.

¹⁵ UNEP/CBD/SBSTTA/19/9.

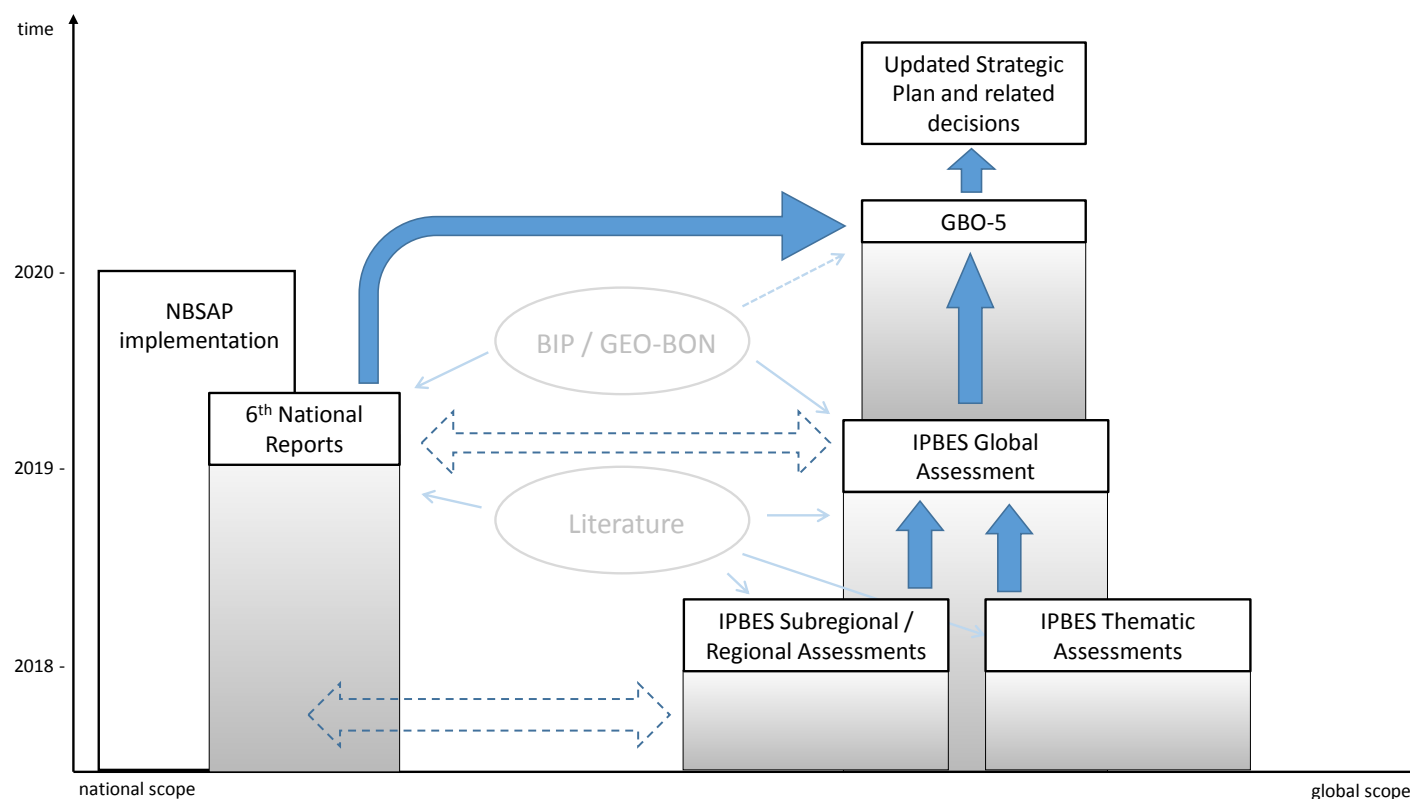
*Annexe I***APERÇU DU CALENDRIER DES TRAVAUX AU TITRE DE LA CONVENTION**

novembre 2015	• Considération d'autres incidences de GBO-4 et d'autres actions stratégiques sur l'intégration dans tous les secteurs	OSASTT-19
avril 2016	• Examen intérimaire de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité – évaluation des objectifs nationaux et moyens de mise en œuvre • Considération d'un soutien supplémentaire pour renforcer la mise en œuvre nationale, y compris l'intégration • Considération des lignes directrices pour le sixième rapport national et propositions pour GBO-5 • Considération des évaluations de l'IPBES sur la pollinisation; analyse de scénarios et modélisation, et incidences sur les travaux futurs de la Convention	OSASTT -20 et SBI-1
décembre 2016	• Examen intérimaire du Plan stratégique pour la diversité biologique / évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité • Autres incidences de GBO-4; actions stratégiques, en particulier l'intégration • Soutien pour renforcer la mise en œuvre nationale, y compris l'article 12 • Détermination des besoins en matière de financement pour le FEM-7 • Incidences des processus internationaux pertinents (objectifs de développement durable, climat) • Approbation des lignes directrices pour le sixième rapport national et des modalités pour GBO-5 • Considération des évaluations de l'IPBES sur la pollinisation; analyse de scénarios et modélisation, et incidences sur les travaux futurs de la Convention	CdP-13
4 ^e trimestre 2017	• Préparation pour les points à l'ordre du jour de COP-14	OSASTT -21
1 ^{er} trimestre 2018	• Considération des évaluations de l'IPBES – sous-régionales / régionales et évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres – et incidences sur les travaux futurs de la Convention (AC) • Préparation pour les points à l'ordre du jour de COP-14	OSASTT -22 et SBI-2

4 ^e trimestre 2018	• Examen intérimaire du Plan stratégique pour la diversité biologique / évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité • Modes de vie en harmonie avec la nature • Synergies entre les conventions relatives à la biodiversité • Considération des évaluations de l'IPBES – sous-régionales / régionales et évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres – et incidences sur les travaux futurs de la Convention (AC)	CdP-14
1 ^{er} trimestre 2019	• Échéance pour les sixièmes rapports nationaux (par ex. mars)	
2 ^e trimestre 2019	• Évaluation mondiale de l'IPBES approuvée par la Plénière de l'IPBES	IPBES-7
4 ^e trimestre 2019	• Considération de l'évaluation mondiale de l'IPBES et incidences sur les travaux futurs de la Convention • Examen de la version préliminaire de GBO-5	OSASTT -23
2 ^e trimestre 2020	• Lancement de GBO-5 fournissant l'examen final de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et l'évaluation de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité • Considération des incidences de GBO-5 sur les travaux futurs de la Convention • Examen scientifique et technique du projet de plan stratégique actualisé 2021-2030 • Recommandation à la CdP sur le projet de plan stratégique actualisé 2021-2030	OSASTT -24 SBI-3
4 ^e trimestre 2020	• Dernier examen formel de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et évaluation de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité • Adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2021-2030 • Détermination des besoins en matière de financement pour le FEM-8	CdP-15

Annexe II

RELATION ENTRE GBO-5 ET LES ÉVALUATIONS DE L'IPBES RELATIONSHIP BETWEEN GBO-5 AND IPBES ASSESSMENTS



Cette représentation schématique illustre la relation entre la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, les sixièmes rapports annuels, la mise en œuvre des SPANB, et les évaluations de l'IPBES. Les flèches bleues pleines indiquent comment les informations émanant d'un produit seront utilisées dans un autre. Les encadrés blancs indiquent approximativement quand les produits seront finalisés. Les encadrés ombragés indiquent les processus menant à la finalisation des divers produits. Les flèches à double sens indiquent des possibilités d'échange d'information continu pendant les processus préparatoire.

Annexe III

RÉPARTITION INDICATIVE DES FONCTIONS ENTRE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE DONNER DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES ET L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION¹⁶

Domaines ou fonctions clés	OSASTT Résultats (le quoi)	SBI Mécanismes (le comment)
Évaluations	➤ <i>Perspectives mondiales de la diversité biologique</i> ➤ Évaluations et études sur des questions spécifiques ➤ Examen des produits livrables de l'IPBES concernant les incidences sur les travaux au titre de la Convention	➤ Sensibilisation ➤ Efficacité des processus et mécanismes de la Convention ➤ Évaluation des ressources financières
Examen de la mise en œuvre	➤ Évaluation scientifique des progrès accomplis dans la mise en œuvre, y compris les progrès dans la réalisation des objectifs ➤ Axé sur les résultats (impacts globaux), objectifs mondiaux	➤ Examen des informations pertinentes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre, dont : ❖ Préparation, actualisation et mise en œuvre des SPANB, objectifs nationaux ❖ Progrès dans la réalisation des objectifs ❖ Moyens de mise en œuvre, y compris mobilisation de ressources financières
Orientations	➤ Identification de mesures et actions pour renforcer la mise en œuvre sur une base scientifique et évaluations de l'efficacité des divers types de mesures ➤ Mesures relatives à des thèmes scientifiques et techniques	➤ Identification de mesures et actions permettant aux Parties de surmonter des obstacles ➤ Moyens de mise en œuvre, dont : ❖ mobilisation de ressources financières ❖ coopération technique et scientifique et renforcement des capacités ❖ coopération et partenariats ➤ Méthodes et approches : intégration, examen par les pairs ➤

¹⁶ Tel que présenté au Bureau de la Conférence des Parties lors de sa réunion du 27 avril 2015. Basé sur l'annexe II du compte-rendu de la deuxième réunion du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques, disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/sbstta/sbstta-19/sbstta-bur-2015-02-en.pdf>.

Domaines ou fonctions clés	OSASTT Résultats (le quoi)	SBI Mécanismes (le comment)
Besoins techniques et scientifiques et coopération	➤ Identification des besoins scientifiques et techniques ➤ Coopération internationale en matière de recherche et développement ➤ Identification de technologies et de savoir-faire ➤ Voies et moyens pour développer ou transférer des technologies (général)	➤ Identification de nouveaux besoins ou orientations et propositions pour des mesures appropriées ➤ Coopération technique et scientifique en tant que mécanisme de soutien ➤ Mécanisme du Centre d'échange ➤ Avancement et évaluation des progrès dans le transfert de technologie
Opérations de la Convention / des Protocoles		➤ Efficacité des structures et processus
Répondre aux besoins liés aux Protocoles	➤ À déterminer par les RdP respectives	➤ Autorisé par le mandat de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Des cas spécifiques seront déterminés par les RdP